

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 05 avril 2018

L'An Deux Mil Dix-huit, le jeudi cinq avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, M. Laurent MAUDET, Mme Sophie GAPIN, MM. Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents excusés : M. André MAUFAY.

Absents : Mmes Yveline LEPESQUEUR et M. Christophe CHATELAIN.

M. André MAUFAY a donné pouvoir à Mme Françoise POTIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Thierry GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h36.

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2018.

Le procès-verbal de la séance du mardi 20 mars 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2017, dressé par M. Benoît HELIAS, Receveur Municipal.

Approbation du Compte Administratif Assainissement 2017

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	42 840,58 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	61 271,29 €
Report de l'exercice précédent :	16 907,04 €
Déficit de la section de fonctionnement au 31/12/2017 :	1 523,67 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	14 589,02 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	14 749,82 €
Report de l'exercice précédent :	- 3 324,33 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2017 :	3 485,13 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2017 Assainissement a été adopté à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2017

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

. au compte 1068 (recettes) 3 485,13 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 1 523,67 €

Vote du Budget Primitif Assainissement 2018

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2018.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Section de fonctionnement : Recettes : 70 959,00 € Dépenses : 70 959,00 €

Section d'investissement : Recettes : 55 202,00 € Dépenses : 55 202,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2018 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune de l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2017, dressé par M. Benoît HELIAS, Receveur Municipal.

Approbation du Compte Administratif 2017 Commune

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	646 586,60 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	406 923,27 €
Report de l'exercice précédent :	386 030,77 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2017 :	625 694,10 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	279 394,56 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	530 512,43 €
Report de l'exercice précédent :	- 127 764,40 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2017 :	378 882,15 €
Restes à réaliser :	38 417,15 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2017 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2017 - Budget Commune

Concernant le résultat du Budget Primitif Principal 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

. au compte 1068 (recettes) 417 299,42 €

En section d'exploitation de l'exercice 2018

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 208 394,68 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter, pour l'année 2018, la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti, conformément à l'état 1259, soit :

- la Taxe d'Habitation à **6,97 %**
- le Foncier Bâti à **13.21 %**
- le Foncier Non Bâti à **27.08 %**

Subventions aux associations.

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles n'ayant pas encore voté les subventions aux associations sportives, le Conseil Municipal décide de reporter le vote des subventions.

Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Commune

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement : Recettes : 826 527,00 € Dépenses : 826 527,00 €

Section d'investissement : Recettes : 818 885,00 € Dépenses : 818 885,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Budget Primitif 2018 Commune - Principales dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital des emprunts :	53 534,00 €
- Atelier communal (terrain, architecte, construction, etc.) :	110 000,00 €
- Radar pédagogique, ralentisseurs :	3 000,00 €
- Acquisitions diverses (panneaux, aspirateur, défibrillateur, etc.) :	3 800,00 €
- Changement de 4 portes d'entrée (logements locatifs) :	8 800,00 €
- Aménagement de la rue de l'Église :	103 698,00 €

Achat d'un terrain au SIVOM du Haut Maine.

Madame le Maire rappelle les démarches entamées pour racheter au SIVOM le terrain de l'ancienne station d'épuration situé rue du Pont du Gué (parcelle cadastrée section ZA n°68 d'une contenance de 14a 72ca). Elle donne la parole à M. Jacky LETAY, délégué de la commune auprès du SIVOM. Ce dernier annonce que le SIVOM a délibéré, donné son accord et propose de vendre le terrain au prix de 860,15 € (huit cent soixante euros et quinze cents)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acheter au SIVOM la parcelle cadastrée section ZA n°68 au prix de 860,15 € (huit cent soixante euros et quinze cents),
- Décide de prendre à sa charge les frais notariés inhérents à cet acte,
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire, ou toute personne pouvant se substituer, pour signer tous les actes et prendre toutes les décisions relatives à cet achat.

Logement locatif 3, Place de l'Église - Choix d'un locataire.

En raison du départ de M. Kévin EON et de Mme Marine GAUTIER du logement locatif situé 3, Place de l'Église à Maresché (Sarthe), le 04 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ce logement T4 à M. et Mme DAVID. Le loyer mensuel pour ce T4 est de 528.30 €. Il sera révisé annuellement selon l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) en vigueur au cours du mois correspondant à la date anniversaire du contrat.

Le locataire versera à la signature du bail un cautionnement égal à un mois de loyer.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le bail à intervenir.

Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de Madame Chantal OLIVIER, qui ne sera pas remplacée, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 5.08h/semaine.

Questions diverses.

- Madame le Maire rappelle que le Rallye Le Mans historique de régularité passe par Maresché samedi 7 avril, à partir de 15 heures. Le rendez-vous est fixé sur le parking de la cantine.

- Le samedi 21 avril 2018, de 10 à 17h, à la salle polyvalente, le Centre Social Georges Rouault organise les Parcours du Cœur, avec au programme : marche familiale, démonstration « gestes qui sauvent », ateliers fitness, etc.

- Les élus seront tenus informés du programme de la cérémonie de commémoration du 8 mai.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 17 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h23.